

## INVENTAIRE & FISCALITE QUIZ N°3 – SOLUTIONS

### Question n°1

*En principe une facture doit être remise à la livraison des biens. A la clôture de l'exercice, si la facture a été comptabilisée en charge et les biens ne figurent pas encore dans le stock physique, il faut régulariser la situation par un compte de charges constatées d'avance.*

### Question n°2

*Les factures à établir, ce sont toutes les factures qui n'ont pas été faites par l'entreprise à la clôture de l'exercice et qui concernent des livraisons de biens ou des prestations réalisées avant cette date. Les comptes à utiliser sont le compte 418 « Clients - factures à établir », le compte de produits correspondant à la livraison et un compte de TVA à régulariser, le compte 44587.*

### Question n°3

*Le cadeau client constitue une dépense déductible du résultat (donc de l'impôt sur les sociétés) s'il est fait dans l'intérêt direct de l'entreprise et que sa valeur n'est pas excessive. A défaut, l'administration le réintègrera aux dépenses. Si la somme de l'ensemble des cadeaux dépasse 3 000 € par an, l'entreprise doit remplir un relevé des frais généraux.*

### Question n°4

*Une provision représente une charge inscrite à l'exercice en cours mais dont l'échéance et/ou le montant ne sont pas encore connus.*

### Question n°5

*Le résultat de la cession d'un actif est la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'immobilisation (valeur d'achat – cumuls des amortissements pratiqués)*

### Question n°6

*La valeur comptable est égale au coût d'acquisition, non diminué par une éventuelle dépréciation. En cas de cession partielle d'un ensemble de titres, l'évaluation s'effectue en appliquant la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS ou FIFO – first in, first out).*

### Question n°7

*La cession de titres immobilisés n'est pas soumise à la TVA.*

### Question n°8

*Sont amortissables en mode dégressif les matériels concernant la maintenance, l'outillage servant à la fabrication industrielle, la transformation ou le transport, les systèmes d'épuration des eaux et assainissement de l'atmosphère, les systèmes produisant une énergie, de la chaleur ou de la vapeur, les systèmes de sécurité à caractère médico-social, toutes les machines de bureau sauf les machines à écrire, l'outillage et les différents matériels pour la recherche technique ou scientifique, les installations de stockage et de magasinage en dehors des locaux servant à exercer et les bâtiments et le matériel des entreprises hôtelières.*

**Question n°9**

*On note une dépréciation d'une immobilisation incorporelle ou corporelle (amortissable ou non) lorsque l'on constate que la valeur actuelle d'un bien est inférieure à sa valeur nette comptable. En effet, une immobilisation en cours de vie peut diminuer de valeur plus rapidement que prévu. Une dépréciation pourra donc être constatée sur différents éléments de l'actif : les immobilisations, les stocks, les titres ou bien encore les créances clients. La dépréciation correspondra dans ce dernier cas à la partie des créances que l'entreprise risque de ne pas recouvrer si par exemple les clients concernés éprouvent des difficultés de paiement.*

**Question n°10**

*Les « Dotations aux amortissements et aux provisions » du compte 68 se rapportent aux charges calculées, c'est-à-dire aux charges dont le montant est évalué selon des critères appropriés. Il comporte des subdivisions distinguant les charges de fonctionnement, financières ou exceptionnelles.*